

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 30 septembre 2024

Délibération N° DE\_2024\_074

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	14
Date de la convocation : 27/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Christelle FOLCHER représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES

Absents et Excusés : Florence BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Petit Patrimoine - Plan de financement**

Monsieur Guillaume HARVOIS présente au conseil municipal un ambitieux projet de rénovation du patrimoine vernaculaire de la commune.

Ce projet concerne 5 chantiers.

- La fontaine de la Vialasse
- La fontaine-abreuvoir du Hameau de Grizac
- L'abreuvoir de Villeneuve
- Le moulin de l'Hôpital
- Le moulin de Felgerolles

Le montant des travaux s'élève à 65 013.30 € HT

Monsieur HARVOIS propose au conseil de demander des subventions auprès du Département, du Parc National des Cévennes et de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet.

**Le plan de financement serait le suivant :**

Subvention de l'état : 13.002.60 € (20 %)

CD 48 : 24.516,10 € (37.71 %)

PNC : 14.492,00 €

Date de transmission de l'acte : 22/10/2024

Date de réception de l'AR : 22/10/2024

048-200057594-DE\_2024\_074-DE

AGEDI

DE\_2024\_074

Autofinancement : 13.002,60 € (20%)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le plan de financement tel que ci dessus

**MANDATE** monsieur le maire pour demander les subventions correspondante auprès des financeurs.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

048-200057594-DE\_2024\_074-DE  
A G E D I

DE\_2024\_074